

# swissuniversities

swissuniversities  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
3001 Berne  
www.swissuniversities.ch

## Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles – Mandat 2021-2024

En vertu des art 12, let. d, et 16 à 17, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles. En date du 22 avril 2021, il confirme le mandat suivant pour la période de législature 2021-2024:

### 1. Tâches

La Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles :

- observe et anticipe les développements dans son domaine d'activité, veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position ;
- s'occupe principalement des thèmes suivants :
  - coordination à l'échelle nationale de la politique des hautes écoles
  - répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux
  - détermination du besoin de coordination entre les hautes écoles pour une période de planification donnée ainsi que des mesures y afférentes
  - coordination de la remise des demandes de contributions liées à des projets
  - infrastructures de recherche
  - autres recommandations dans le cadre de la préparation des messages FRI
  - financement des hautes écoles par les cantons et la CDIP (AHES/AIU)
  - contribution des hautes écoles au développement durable et à l'implémentation de l'agenda 2030
- collabore avec les autres délégations et délégué-e-s pour traiter des questions communes ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les institutions et services officiels correspondants dans son domaine ;
- élabore et tient à jour un concept sur des réseaux dans son domaine qui prenne en compte les besoins des partenaires concernés ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de leurs domaines.

### 2. Composition et durée de mandat

- La Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles est composée d'un total de 13 membres qui sont (vice-)recteurs/rectrices ou (vices-)présidents-e-s

swissuniversities

d'une haute école. Les membres sont élus en tant que représentant-e-s de leur type de haute école (et pas *ad personam*).

- Elle se compose de
  - 6 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
  - 5 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
  - 2 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques.
- La Délégation est placée sous la direction d'un ou d'une président-e et d'un ou d'une vice-président-e représentant différents types de hautes écoles. Généralement, l'un-e des deux est membre du Comité swissuniversities.
- La Délégation inclut dans ses travaux avec statut d'invités les institutions de recherche liées aux EPF et autres institutions du domaine des hautes écoles.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.

### 3. Gestion

- La gestion des tâches de la Délégation est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.